

Nombre de membres :
En exercice : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20

Abstentions : -
Exprimés : 20
Pour : 20
Contre :

N°2017-2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-sept,

Le mardi quatorze mars à dix-huit heures trente

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège 2, place de l'Eglise à St. Laurent sur Gorre, sous la présidence de Monsieur Christophe GEROUARD.

Date de la convocation : le 3 mars.

Délégués Présents : Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Christophe GEROUARD, Jean-Pierre PATAUD, Alain PERCHE, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Agnes VARACHAUD, Joel VILARD, Solange FREDON, Nicole DUDOGNON, Carole BETOUILLE, Roger CHAZELAT, Nicole BIOJOUX, Jacques FREMONT, Maggy LABONNE, Jocelyne REJASSE

Délégués Absents : Alain BLOND, Daniel DESBORDES, Jean-Pierre CHARMES, Annie DUCOURTIUEX

Pouvoir : Alain BLOND à Louis FURLAUD, Jean-Pierre CHARMES à Pascal RAFFIER, Annie DUCOUTIEUX à Jocelyne REJASSE

Secrétaire de séance : Ann TIEBOUT, responsable CIAS

Objet

Transfert du régime indemnitaire du CIAS des Feuillardiers vers le CIAS Ouest LIMOUSIN à compter du 1^{er} Janvier 2017

Le Président soumet à l'approbation du Conseil d'administration du CIAS le transfert de l'ensemble du régime indemnitaire des services de l'EHPAD DINS LOU PELOU et de la Résidence Services des Feuillardiers, transfert dans le cadre de la création de la communauté de communes Ouest Limousin, créée par Arrêté Préfectoral du 19 octobre 2016.

Il précise que l'ensemble des primes sont transférées conformément au tableau annexé à la présente délibération et que les modalités de calcul restent inchangées.

Vu les différents textes portant dispositions statutaires applicables aux agents de la Fonction Publique Territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 16 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le transfert du régime indemnitaire du CIAS des Feuillardiers vers le CIAS Ouest Limousin pour les services de l'EHPAD DINS LOU PELOU et de la Résidence Services des Feuillardiers.

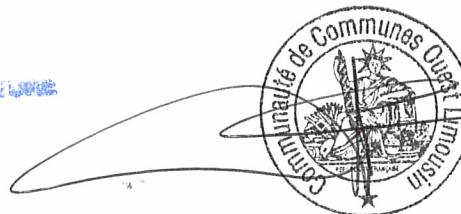
Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Le Président,
Christophe GEROUARD

Certifié exécutoire
Le
Le Président,
Christophe GEROUARD

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 5 AVR. 2017



PRIMES	GRADES CONCERNES
Prime de service biannuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier en soins généraux de classe normale • Infirmier de classe supérieure • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe • Auxiliaire de soins de 1ère classe • Psychologue de classe normale • Technicien paramédical de classe normale
Indemnité d'exercice bi-annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Agent de maîtrise principal • Agent de maîtrise • Adjoint technique principal 1ère classe • Adjoint technique principal 2ème classe • Adjoint technique • Attaché • Adjoint administratif principal de 1ère classe • Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif • Adjoint d'animation
Indemnité forfaitaire pour travail dimanche et jours fériés (décret N°92-1032 du 25 septembre 1992)	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier en soins généraux de classe normale • Infirmier de classe supérieure • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe • Auxiliaire de soins de 1ère classe • Psychologue de classe normale • Technicien paramédical de classe normale
Indemnité forfaitaire pour travail dimanche et jours fériés (arr. min. du 19/08/19875 au JO du 2/09/1975 et arr. min. du 31/12/1975 au JO 16/01/1993)	<ul style="list-style-type: none"> • Agent de maîtrise principal • Agent de maîtrise • Adjoint technique principal 1ère classe • Adjoint technique principal 2ème classe • Adjoint technique • Adjoint d'animation

	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats aidés
Indemnité horaire pour travail normal de nuit et majoration pour travail intensif	<ul style="list-style-type: none"> • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe • Auxiliaire de soins de 1ère classe • Agent de maîtrise principal • Agent de maîtrise • Adjoint technique principal 1ère classe • Adjoint technique principal 2ème classe • Adjoint technique • Contrats aidés
Prime spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier en soins généraux de classe normale • Infirmier de classe supérieure
Prime forfaitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe • Auxiliaire de soins de 1ère classe
Indemnité de sujétion spéciale	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier en soins généraux de classe normale • Infirmier de classe supérieure
Prime d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier de classe supérieure
Prime spéciale de sujétion	<ul style="list-style-type: none"> • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe • Auxiliaire de soins de 1ère classe
Prime spéciale de début de carrière	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier en soins généraux de classe normale • Infirmier de classe supérieure
Indemnité d'administration et de technicité	<ul style="list-style-type: none"> • Agent de maîtrise principal • Agent de maîtrise • Adjoint technique principal 1ère classe • Adjoint technique principal 2ème classe • Adjoint technique • Adjoint administratif principal de 1ère classe • Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif
Prime de fonction et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Attaché
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Attaché

<p>Indemnité d'exercice de missions de préfectures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal de 1ère classe • Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif
<p>Indemnité de chaussures et vêtements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier en soins généraux de classe normale • Infirmier de classe supérieure • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe • Auxiliaire de soins de 1ère classe • Agent de maîtrise principal • Agent de maîtrise • Adjoint technique principal 1ère classe • Adjoint technique principal 2ème classe • Adjoint technique • Contrats aidés